

Rentrée 2023
Fiche de candidature
AFFELNET
Sur places vacantes (Tours Suivants)

Cachet de l'établissement
d'origine

Les tours suivants concernent les élèves sans proposition d'affectation à l'issue des tours précédents.

Identification de l'élève

Nom : Prénom(s) :

N°INE : Date de naissance :

Établissement en 2022-2023 :

Classe en 2022-2023 :

Nom, prénom et adresse du(es) responsable(s) légal(aux) :

.....

.....

Téléphone : Adresse mél :

Votre enfant est non affecté (refusé ou en liste supplémentaire sur l'ensemble de ses vœux). Une place définitive peut encore lui être proposée, en fonction de son rang sur la liste supplémentaire et d'éventuels désistements. En participant au(x) tour(s) suivant(s), il peut aussi candidater sur une place restée vacante.

Si vous souhaitez que votre enfant participe au « Tour Suivant » :

- Tour suivant n°1 : résultat le 05 juillet 2023**
- Tour suivant n°2 : résultat le 29 août 2023**

Vous êtes invités à compléter le tableau ci-dessous.

Les vœux formulés portent exclusivement sur les places vacantes à l'issue de l'affectation.

Rang du vœu	Voie d'orientation (1 ^{re} CAP, 2 ^{de} Pro, 2 ^{de} GT, 1 ^{re} Génér., 1 ^{re} Techno, 1 ^{re} Pro*)	1 ^{re} Générale, précisez les 3 enseignements de spécialité 1 ^{re} Technologique, précisez la série (et la spécialité de la 1 ^{re} STL) Spécialité professionnelle ou famille de métiers	Établissement d'accueil

* Vers une 1^{re} professionnelle, dans le cadre d'une passerelle, le stage d'observation dans la spécialité demandée demeure obligatoire et dans le cadre d'une poursuite d'étude à l'issue de la terminale CAP, la spécialité visée doit être en cohérence avec celle de la formation d'origine.

Date et signature du(es) responsable(s) légal(aux) :

[Cadre réservé à l'établissement]

Aide à la saisie – notes à reporter dans AFFELNET Lycée

Report des moyennes annuelles pour les formations avec barème AVEC NOTES

1/ Si l'élève mixe les vœux post-2^{de} et post-3^e > Saisie des notes requises sur les vœux post-2^{de}

> 1^{re} STI2D (sans mention de spécialité) - 1^{re} STL 2 spécialités - 1^{re} STMG - 1^{re} ST2S - 1^{re} STAV - 1^{re} STHR

2 ^{de} GT 1 ^{re} GT	Moyennes annuelles de l'année de 2 ^{de} GT							
	Français	HG	Maths	LV1	LV2	PC	SVT	EPS

2 ^{de} Pro 1 ^{re} Pro Tale CAP	Moyennes annuelles de l'année en cours obligatoires pour au moins 5 disciplines *							
	* Français	* HG	* Maths	* LV1	LV2 si évaluée	*PC = prévention santé, environnement	SVT si évaluée	EPS si évaluée
	2 saisies différentes si 2 évaluations OU 2 saisies identiques si 1 évaluation							

> 1^{re} professionnelle en lien avec une famille de métiers

Toutes classes d'origine	Moyennes annuelles de l'année en cours		
	Français	Maths	Compétences = « Projet » dans Affelnet

La note de compétences est à saisir uniquement pour les élèves de 2^{de} Pro qui demandent une 1^{re} Pro en lien avec une famille de métiers.

2/ Si l'élève formule uniquement des vœux post-3^e > Saisie des notes requises sur les vœux post-3^e

> 1^{ère} année de CAP, 2^{de} pro, 2^{de} GT CCD, 2^{de} GT EATDD, 2^{de} STHR

MODAL Prépa Foquale 2 ^{de} GT	Moyennes annuelles de l'année de 3 ^e												
	Français	HG	Maths	LV1	LV2	PC	SVT	Arts Pla.	Educ. Mu.	Techno.	EPS	Découverte Pro. OU Ens. Techno. Pro.	